

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

DEC111337DR10

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° **08A012DSI** du **19 décembre 2008** portant renouvellement de **l'unité CNRS UMR n° 7550** dont le directeur est M. **Hervé WOZNIAK** ;

Vu l'avis du Conseil Spécial d'Hygiène et de Sécurité de l'unité en date du 1^{er} septembre 2011 ;

Considérant que M. **Olivier FEVRE** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Alsace du CNRS du 16/05/2011 au 18/05/2011 et du 14/06/2011 au 16/06/2011.

Article 1

M. Olivier FEVRE, Ingénieur de recherche
est **nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 7550 à compter du 17 Juin 2011.**

M Olivier FEVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. **Olivier FEVRE** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 17 Juin 2011
Le directeur de l'unité
Hervé WOZNIAK

Visa du délégué régional du CNRS
Bertrand MINAULT

Visa du chef d'établissement partenaire
Le Président de l'Université de Strasbourg
Alain BERETZ